



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert statuera sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 2008-43, pour la propriété ci-après mentionnée, lors de la séance ordinaire qui se tiendra **lundi 4 décembre 2023 à compter de 19 h 30**, à la salle du centre multifonctionnel situé au 81, rue Hooper.

830, AVENUE NOTRE-DAME

Nature de la demande

La demande vise à autoriser une superficie gazonnée, plantée de fleurs, d'arbres ou arbustes pour une superficie représentant **49 %** de l'aire aménagée alors que la réglementation de zonage en vigueur prévoit que ces plantations doivent représenter **60 %** de l'aire aménagée obligatoire (reg. 2008-43, art. 5.2 b) i)).

Une présentation du dossier est disponible sur le site web.

En conséquence, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ordinaire qui se tiendra **le 4 décembre 2023**.

DONNÉ à Saint-Lambert ce 14 novembre 2023.

La chef du Greffe et du Contentieux et greffière adjointe,

Me Sandra Ruel
GREFFIÈRE ADJOINTE